

## Rapport d'orientations budgétaires pour le budget 2024

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des orientations de la commune.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose pour les communes de plus de 3.500 habitants, que le Maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation des investissements, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

**Le Budget 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gervaisienne tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.**

## I - Le cadre de l'élaboration du budget 2024

La loi de finances pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023.

Elle s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1.4% et sur une inflation de 2.6%.

La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit réduit à 4.4% et atteindrait 144.5 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales doivent contribuer à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques en modérant la progression de leur dépense de fonctionnement.

La loi de finances 2024 prévoit pour les particuliers, comme c'est le cas chaque année l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation et également l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales.

Les mesures pour les collectivités locales sont :

-augmentation de la dotation globale de fonctionnement des communes de 190 millions d'euros, cela doit permettre à 60% des communes de la voir augmenter,

-augmentation de la dotation de péréquation (qui vont aux communes les plus défavorisées) est abondée de 220 millions d'euros.

La loi de finances 2024 marque enfin la sortie progressive des dispositifs exceptionnels de soutien mis en place au plus fort de la crise énergétique.

## **II -LES CONSTATS BUDGETAIRES 2023**

### **a) Le contexte local en 2023**

La commune a dû faire face comme les autres collectivités à un contexte inflationniste. Le coût des prestations extérieures (maintenance, assistance..) s'envolent ainsi que les prix des produits alimentaires.

Les charges de personnel sont contenues.

Les recettes se sont stabilisées, légèrement en croissance, notamment avec l'augmentation des bases locatives.

Le programme d'investissements a été proche et conforme au budget primitif sans réel imprévu.

Globalement c'est un exercice satisfaisant qui doit dégager une marge de gestion légèrement au-dessus de celle de 2022

b) Section Fonctionnement 2023 :

Dépenses de fonctionnement

	2021	2022	Prévisions 2023
<b>Charges à Caractère général</b>	<b>€ 822 237</b>	<b>€ 845 969</b>	<b>€ 849 300</b>
Charges fonctionnement	€ 423 595	€ 448 000	€ 420 300
Services extérieurs	€ 288 688	€ 252 000	€ 266 000
Autres services extérieurs	€ 104 234	€ 140 688	€ 156 000
Impôts	€ 5 720	€ 5281	€ 7 000
<b>Charges brutes de personnel</b>	<b>€ 1 856 492</b>	<b>€ 1 867 117</b>	<b>€ 1 869 544</b>
Autres charges gestion courante	€ 232 389	€ 246 674	€ 263 000
Atténuation de produits	€ 32 796	€ 28 555	€ 30 172
<b>Total Dépenses de gestion</b>	<b>€ 2 943 914</b>	<b>€ 2 987 915</b>	<b>€ 3 012 016</b>
Charges financières	€ 27 145	€ 22 336	€ 18 550
Charges exceptionnelles et dotations	€ 5 813	€ 6 936	€ 5 600
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>€ 2 976 872</b>	<b>€ 3 017 187</b>	<b>€ 3 036 166</b>

Dépenses de gestion : 3 012 016 euros

- < 1% d'augmentation par rapport à 2022
- 2.97 % environ en dessous du budget primitif établi et voté en mars 2023

Évolution des charges nettes de personnel <sup>(1)</sup>

	2019	2020	2021	2022	2023
Évolution charges de personnel	1 728 373 €	1 820 393 €	1 821 314 €	1 827 618 €	1 822 900 €

(1) Charges brutes déduites des allocations maladies et mises à disposition du personnel

## Recettes de fonctionnement

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Produits des services	€ 283 201	€ 308 907	€ 312 200
Impôts et taxes	€ 2 727 548	€ 2 826 126	€ 2 987 500
Dotations et participations	€ 445 959	€ 495 492	€ 453 600
Autres produits de gestion courante	€ 35 035	€ 38 922	€ 50 200
Atténuation de charges	€ 11 539	€ 16 200	€ 31 100
<b>Total Recettes de Gestion</b>	<b>€ 3 503 282</b>	<b>€ 3 685 647</b>	<b>€ 3 834 600</b>
Produits exceptionnels (2)	€ 14 413	€ 12 553	€ 7 600
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>€ 3 517 695</b>	<b>€ 3 698 200</b>	<b>€ 3 842 200</b>

**Recettes de gestion : 3 834 600 euros**

- **+ 4.04 % par rapport à 2022**
- **+ 2.03% par rapport au budget primitif établi et voté en mars 2023**

## Résultats globaux de la section de fonctionnement

Recettes totales de fonctionnement : + 5 255 273 €  
Dépenses totales de fonctionnement : - 3 158 700 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 096 573 €**

La **marge brute dégagée est de 811 634 euros** en hausse de près de **18 %** par rapport à celle de 2022

Le **taux d'épargne brute** se situe ainsi aux alentours de **21 %**.

A l'identique de 2022 c'est un excellent résultat.

## Analyse des dépenses

A l'identique de 2022 nous avons maintenu un contrôle strict de nos dépenses de fonctionnement là où cela était possible.

**Les charges à caractère général** très proches de celles de 2022 seront en dessous du budget prévu malgré, d'une part l'inflation sur nos dépenses alimentaires du restaurant scolaire et, d'autre part l'augmentation des coûts des services extérieurs.

**Les charges cumulées de personnel sont stables** par rapport à 2022. Cependant le périmètre des services a changé avec la fermeture de la Halte-Garderie et de son personnel.

A périmètre équivalent l'augmentation brute des charges personnel est d'environ 3 % qu'il faut cependant pondérer par la lecture des charges nettes.

## Analyse des recettes

**Les recettes de gestion** augmentent de plus de 4%.

Cette croissance est surtout portée par l'indexation des bases locatives sur la taxe foncière.

A l'inverse les dotations sont en recul.

Pour les produits des services, les effectifs de fréquentation des services périscolaires diminuent et nuancent les augmentations tarifaires des services jeunesse.

### c) Section Investissements 2023 :

Nous avons concrétisé principalement les chantiers suivants :

- La rénovation énergétique du bâtiment B de l'école élémentaire,
- L'isolation des combles de la mairie,
- Le changement des chaudières école maternelle, restaurant scolaire et salle d'évolution,
- Les travaux de l'église et la façade de la mairie
- Les études préalables à la construction des locaux associatifs ont abouti sur le choix de l'architecte et du projet définitif
- La végétalisation de la cour d'école élémentaire est terminée. La réception a été faite en janvier 2024

C'est 86 % des crédits prévus au budget primitif 2023 qui ont été réalisés ou en reste à réaliser en 2024.

### Niveau de consommation des crédits d'équipement

SECTION D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
<b>Recettes réalisées</b>	338 650 € <sup>(1)</sup>	221 084 € <sup>(1)</sup>	€ <sup>(1)</sup> 226 870€ <sup>(1)</sup>
<b>Recettes engagées au 31/12</b>		173 746 €	92 968€
<b>Total</b>	<b>338 650 €</b>	<b>394 830 €</b>	<b>319 838 €</b>
<b>Opérations réalisées</b>	1 460 744 € <sup>(2)</sup>	1 049 330 € <sup>(2)</sup>	818 212 € <sup>(2)</sup>
<b>Opérations engagées au 31/12</b>		330 789 €	473 516 € <sup>(3)</sup>
<b>Total</b>	<b>1 460 744 €</b>	<b>1 380 119 €</b>	<b>1 291 728 €</b>

<sup>(1)</sup> Subventions seules

<sup>(2)</sup> Intègre les restes à réaliser de l'année précédente

<sup>(3)</sup> Dont 130 000 euros sur la cour de l'école

### Dépenses opérations investissements 2023

Les dépenses d'opérations d'investissement, en reprenant les restes à réaliser de 2023, s'élèvent au total à **1 291 728 €**, elles concernent notamment :

<b>Achat de matériels et informatique</b>	<b>95 600 €</b>
<b>Cour de l'école</b>	<b>243 550 €</b>
<b>Rénovation thermique</b>	<b>236 300 €</b>
<b>Achats fonciers</b>	<b>170 700 €</b>
<b>Locaux associatifs</b>	<b>346 690 €</b>
<b>Bâtiments et espaces publics</b>	<b>178 760 €</b>

### Recettes d'investissements 2023

Les recettes réelles d'investissement concernent les **subventions** pour **226 870€**,

Pour les recettes propres d'investissements se rajoutent :

- Le FCTVA pour 225 149€,
- La taxe d'aménagement pour 64 400€,

Les recettes prennent en compte également l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé, soit 547 695 €.

### **Résultats d'investissements 2023**

**Recettes totales d'investissement (hors RAR) : 2 480 531 €**  
**Dépenses totales d'investissement (hors RAR) : 1 094 022 €**

**Soit un excédent d'investissement de : 1 386 509 € <sup>(a)</sup>**

Restes à réaliser (RAR) des recettes d'investissement : 92 968 € <sup>(b)</sup>  
RAR des dépenses d'investissement : 473 516 € <sup>(c)</sup>

**Soit un excédent réel d'investissement (a+c-b) : 1 005 961 €**

### III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

#### a) Le contexte local en 2024

Le contexte inflationniste, notamment concernant les services extérieurs va peser encore sur nos charges de fonctionnement. En conséquence il nous faut chercher des sources d'économie là où cela doit être possible :

- Se requestionner sur certaines de nos dépenses que nous pourrions alléger, voire supprimer
- Continuer à encourager nos services communaux et nos associations aux gestes de sobriété énergétique et de maîtrise des dépenses de produits consommables.
- Les impacts de l'extension de la ZAC Aubépin vont commencer à peser sur nos charges de fonctionnement.

Le nouvel emprunt va accroître nos charges financières et agira sur notre marge brute laquelle devrait cependant nécessaire de se maintenir à un niveau proche de celle de 2023.

#### b) Orientations recettes 2024

L'objectif sera une augmentation de près de **3,5 %** de nos recettes notamment induites par la revalorisation des bases locatives

#### Fiscalité directe

Comme en 2023 la taxe d'habitation et les compensations d'exonération ont disparu du budget communal, le transfert de la taxe foncière sur le bâti départemental couvrant en parti le montant perdu.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de cette fiscalité directe sera calculé début 2024 à partir des éléments de référence votés en loi de finances.

Toutefois les valeurs locatives sont revalorisées annuellement par application d'un coefficient, calculé depuis 2017 par la DGFIP, sur la base d'informations publiées par l'INSEE mi-décembre.

**Le coefficient de revalorisation calculé pour 2024 s'élèverait à 4% (Source DGFIP).**

**Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de la taxe foncière sur 2024.**

Accusé de réception en préfecture  
241141880X 20240131 1372024 DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

## Dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune.

Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Pour 2024, elle sera stable, cette stabilité se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale.

## Péréquation

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années. Pour rappel, il participe à la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

## Fiscalité FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquitté sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent par récupérer par voie fiscale.

Depuis 2018, le bénéfice du fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) qui s'appliquait aux dépenses d'investissement est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie donc des dépenses de fonctionnement.

La loi de finances pour 2020 a étendu l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour rappel le taux de remboursement est de 16.404%.

Le remboursement du FCTVA est automatisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les collectivités bénéficiaires du FCTVA en N-2 et donc revenir plus rapidement à terme.

Pour information nous avons perçu au titre des dépenses :

- Sur l'exercice 2022, la somme de 19 296 € en fonctionnement et 56 711€ en investissement.
- Sur l'exercice 2023 la somme de 19 219€ en fonctionnement et 225 149€ en investissement

## Produit des services

Ces produits ne représentent que 10 % de nos recettes de gestion. Même s'il convient de veiller à ajuster régulièrement les tarifs de nos services publics notamment sur le pôle enfance jeunesse, les impacts sont peu significatifs en regard des recettes globales.

Accusé de réception en préfecture  
04/2141021-20240311-0024-D  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

## Recettes : Détail des hypothèses sur les postes principaux

<b>Impôts et taxes</b>	<b>Prévision Réalisé 2023</b>	<b>2024</b>
Taxes foncières	2 166 500 €	2 300 000 €
Attribution de compensation	364 700 €	365 000 €
Dotations de solidarité communautaire	81 600 €	82 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	97 600 €	100 000 €
Taxe sur la publicité extérieure	115 000 €	115 000 €
Taxes et droits de mutation	74 700 €	70 000 €
FNGIR + Périquation	87 400 €	88 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 987 500 €</b>	<b>3 120 000 €</b>

<b>Dotations</b>	<b>Prévision Réalisé 2023</b>	<b>2024</b>
Dotations Globales de Fonctionnement	230 302 €	230 200 €
Dotations de solidarité rurale	52 717 €	52 800 €
Autres organismes	170 581 €	160 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>453 600 €</b>	<b>443 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20240131-DEL07-2024-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

## Recettes totales 2024 envisagées

Recettes de gestion principales	Prévision Réalisé 2023	2024
70 – Produit des services	312 200 €	326 000 €
73 – Impôts et taxes	2 987 500 €	3 120 000 €
74 – Dotations	453 600 €	443 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	50 200 €	52 000 €

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>3 842 200 €</b>	<b>3 978 000 €</b>
-----------------------------------	--------------------	--------------------

**Soit + 3,54 % par rapport à 2023**

*(Hypothèse basse)*

### c) Orientations dépenses 2024

L'objectif sera de contenir nos dépenses de gestion aux environs de **2,5 %**

#### Charges de personnel

Nos dépenses de personnel augmenteront de **3 %**

Plusieurs facteurs pèseront sur l'augmentation de ces charges :

- La prime pouvoir d'achat
- L'augmentation du smic qui se répercutera sur les valeurs indiciaires
- Des progressions catégorielles pour certains agents et sur les régimes indemnitaires

Les leviers d'économie étant très limités, ces charges restent aussi sous la menace de remplacements d'agents nécessaires en cas d'absentéisme.

#### Charges à caractère général

Les efforts d'économie réalisés depuis 2021 devront être confirmés.

Toutefois, l'objectif sera de contenir les charges générales à **2 %** maximum d'augmentation. Outre le coût de l'énergie, l'inflation sur l'alimentation et les services extérieurs devront être compensés en réduisant certaines dépenses non indispensables.

#### Charges financières

Compte tenu de notre emprunt de 1,3 millions d'euros, les charges financières augmentent logiquement, et agiront par conséquent sur la marge brute.

## Dépenses totales 2024 envisagées

Dépenses	Budget 2023	Prévision Réalisé 2023	2024
011 - charges à caractère général	920 675 €	849 300 €	885 000 €
012 – charges de personnel	1 890 000 €	1 869 544 €	1 924 000 €
65- autres charges de gestion courante	263 590 €	263 000 €	265 000 €
014 – Atténuation de produits		30 172 €	30 172 €

**Soit 2,5 % d'augmentation des dépenses de gestion.**

66 – Charges financières		18 950 €	68 800 €
--------------------------	--	----------	----------

## Objectifs 2024

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 132 083 €</b>	<b>3 036 166 €</b>	<b>3 172 972 €</b>
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

**Soit + 4 % par rapport à 2023,**

L'objectif sera ainsi de maintenir une **marge brute** proche de celle de 2023, aux alentours des **800 000 euros**, permettant ainsi de bien gérer le financement de nos investissements tout en gardant un bon niveau d'excédent de fonctionnement.

#### d) Orientations investissements 2024

Le budget d'investissements 2024 s'élabore de façon concomitante avec celui de 2025.

Il convient en effet d'appréhender les crédits à s'accorder pour ces deux années marquant la fin de la mandature.

Les crédits définis pour 2024 et 2025 se rajoutent aux restes à réaliser de 2023

Cette enveloppe budgétaire portera entre autres et notamment sur les crédits suivants :

	2024	2025
<b>Achats d'équipements</b>	<b>70 949 €</b>	<b>73 400 €</b>
<b>Investissements informatique</b>	<b>23 500 €</b>	<b>13 500 €</b>
<b>Voies et réseaux</b>	<b>105 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>90 000 €</b>	<b>13 000 €</b>
<b>Espaces publics</b>	<b>25 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Acquisitions foncières</b>	<b>10 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Locaux associatifs</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>753 000 €</b>
<b>Parvis JC Deret et trame verte</b>	<b>10 000 €</b>	
<b>JC Deret toiture</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Etude thermique JCD</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Provisions</b>	<b>45 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 684 449 €</b>	<b>1 172 900 €</b>

Pour la **voirie** les crédits porteront sur la sécurisation des rues des Charmilles et Villemelle, ainsi que de la réfection des impasses Robert Houdin et Juteau

Pour les **bâtiments** les crédits porteront notamment sur la poursuite des travaux extérieurs de l'église, et l'éclairage Led de l'école maternelle et des provisions pour remplacements de chaudières

Pour les **espaces publics**, est identifiée la rénovation de la place de l'Eglise

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20240131-DEL07-2024-DE  
Date de réception en préfecture : 31/01/2024

Ces crédits budgétaires cumulés avec ceux des années 2020, 2021, 2022, 2023 et restes à réaliser 2023 porteront l'effort d'investissements à près de **7 100 000 euros pour la mandature**

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20240131-DEL07-2024-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

e) Synthèse financière

Chiffres clé	Réalisé 2022	Prévision réalisé 2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 685 647 €	3 842 200 €	3 978 000 €
Charges courantes de fonctionnement	2 987 915 €	3 012 016 €	3 104 172 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>710 285 €</b>	<b>830 184 €</b>	<b>873 828 €</b>
Intérêts de la dette	22 336 €	18 550 €	68 800 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>687 949 €</b>	<b>811 634 €</b>	<b>805 028 €</b>
Remboursement en capital de la dette	192 213 €	166 952 €	232 051 €
<b>EPARGNE NETTE = autofinancement</b>	<b>495 736 €</b>	<b>644 682 €</b>	<b>572 977 €</b>
Recettes propres d'investissement	495 537 €	516 419 €	352 900 €
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 003 405 €</b>	<b>1 161 101 €</b>	<b>925 877 €</b>

**f) Analyse endettement 2024**

<b>ANNEES</b>	<b>EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>RATIO</b>
A fin 2020	<b>1 628 663 €</b>	<b>363 730 €</b>	<b>4.48</b>
A fin 2021	<b>1 435 847 €</b>	<b>546 636 €</b>	<b>2.63</b>
A fin 2022	<b>1 244 316 €</b>	<b>687 949 €</b>	<b>1.81</b>
A fin 2023	<b>2 377 364 €</b>	<b>811 634 €</b>	<b>2.92</b>
A fin 2024	<b>2 145 313 €</b>	<b>805 028 €</b>	<b>2.80</b>

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20240131-DEL07-2024-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

## **IV CONCLUSION et PERSPECTIVES**

Les principales orientations budgétaires 2024 s'intègrent dans un plan biennal avec 2025.

L'objectif est de maintenir chaque année un niveau d'épargne stable et suffisant permettant :

- Le maintien d'un bon niveau d'excédent de fonctionnement à la fin de la mandature
- De garder ainsi pour le mandat suivant un taux d'endettement faible, et une capacité d'investissements suffisante

En termes d'investissements, il faut donc rester dans la limite des 7 100 000 euros de crédits pour la mandature.

En revanche il pourrait être possible d'aller plus loin en 2025 selon le niveau des subventions accordées et la conservation de notre épargne.

## Hypothèses mandature suivante

Cette projection s'appuie sur un excédent de fonctionnement proche des 1,5 millions d'euros reportés à l'issue de l'exercice 2025.

Sans recourt à l'emprunt la capacité d'investissement pourrait être de 5 millions d'euros avec 12 % d'aides sur ces crédits de dépenses.

Excédent de fonctionnement à fin 2031 serait de 1 million d'euros sous réserve du maintien d'un bon niveau de marge brute.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>3 213 282 €</b>	<b>3 286 302 €</b>	<b>3 361 291 €</b>	<b>3 416 651 €</b>	<b>3 473 012 €</b>	<b>3 507 864 €</b>
Charges financières	56 000 €	50 000 €	45 300 €	41 300 €	37 200 €	33 000 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 273 582 €</b>	<b>3 336 302 €</b>	<b>3 406 591 €</b>	<b>3 457 951 €</b>	<b>3 510 212 €</b>	<b>3 547 844 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement	4 052 809 €	4 116 880 €	4 182 324 €	4 249 165 €	4 317 430 €	4 387 146 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>819 527 €</b>	<b>810 579 €</b>	<b>801 033 €</b>	<b>812 514 €</b>	<b>824 418 €</b>	<b>859 282 €</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>763 527 €</b>	<b>760 579 €</b>	<b>755 733 €</b>	<b>771 214 €</b>	<b>787 218 €</b>	<b>826 282 €</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>548 527 €</b>	<b>563 579 €</b>	<b>589 733 €</b>	<b>602 214 €</b>	<b>618 818 €</b>	<b>656 282 €</b>
<b>Investissements</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>			
<b>Emprunts</b>	<b>0 €</b>					
<b>Encours de la dette</b>	<b>1 922 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>1 510 000 €</b>	<b>1 345 000 €</b>	<b>1 174 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>
<b>Taux endettement</b>	<b>2,52</b>	<b>2,24</b>	<b>2,25</b>	<b>1,96</b>	<b>1,71</b>	<b>1,42</b>
<b>Hypothèses subventions</b>	<b>100 000 €</b>					
<b>Financement déficit investissement</b>	<b>445 249 €</b>	<b>838 333 €</b>	<b>830 156 €</b>	<b>833 156 €</b>	<b>332 556 €</b>	<b>334 156 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>1 496 248 €</b>	<b>1 706 383 €</b>	<b>1 524 784 €</b>	<b>1 346 517 €</b>	<b>1 183 731 €</b>	<b>1 033 949 €</b>